

CTL

du 17 mars 2015



02 40 20 76 56

e-mail : fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr

MOTION LIMINAIRE FO

Nous sommes réunis aujourd'hui en Comité technique, dans la nouvelle composition des élus suite aux élections de décembre 2014, élections qui ont vu FO progresser au niveau local et national de manière significative, ce qui nous conforte dans nos revendications.

Le syndicat **FO** tient à expliquer ici pourquoi il a fait le choix de siéger aujourd'hui parce que la question s'en est en effet posée. Nous sommes appelés à discuter de nouveau, sur les aménagements des horaires d'ouverture au public.

Et nombreux sont nos collègues, croulant sous le poids de leurs missions qui attendent la décision locale, en espérant que cela leur donne un peu d'oxygène dans leur quotidien professionnel, même si comme nous, ils ont bien conscience que cela ne sera que de courte durée...



Fin 2014, nous écrivions lors du CTL qui devait entériner les restrictions des horaires d'ouvertures au public :

Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'usager, les modifications des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion. L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur

mission de service public dans un contexte toujours plus pénible.

A quand la grande braderie de nos missions ?

Enfin le point avait été ajourné, sur décision du directeur régional. Bien qu'opposés à toute fermeture des services **au public**, et encore davantage en cette période de crise financière et sociale, les élus **FO** avaient alors, dans leur déclaration liminaire, fait connaître leur position en ces termes : *la délégation FO DGFIP 44 considère que la situation d'aujourd'hui relève de la seule responsabilité de l'administration et ne la cautionnera donc pas : c'est pourquoi les élus FO ne prendront pas part au vote.*

En conséquence de quoi, ils n'ont pas apprécié que quelques jours plus tard, la direction locale écrive à l'ensemble des agents. Je cite :

"Unaniment opposées à la réduction des horaires d'accueil, les organisations syndicales ont relevé que manquait à l'appui de la fiche soumise au CTL le compte rendu de la consultation informelle des agents sur le projet précisant notamment les conséquences sur les conditions de travail, telle que prévue par la note de la direction générale n°2014/09/10269 du 22 octobre 2014."

Aujourd'hui notre position sera la même. Pour autant, nous ne nous interdisons pas de poser des questions notamment sur les incohérences rencontrées.

Cette fois, vous avez choisi de ne discuter que des structures situées dans des sites autres qu'urbains de moins de 10 000 habitants.

A cet égard, nous nous interrogeons sur l'apparition de Pontchâteau et Ancenis dans les communes de moins de 10 000 habitants .. ; et la disparition de Montoir.

Pour ce dernier, s'agit-il d'un lapsus ?...d'autant que le bail de cette trésorerie prend fin le mois prochain...

Il est vrai que c'est par recoupement que nous avons deviné les postes concernés, car la direction locale ne nous a pas communiqué de liste exacte. Et nous le déplorons.

Nous vous rappelons à cet égard, que les élus doivent disposer du même niveau d'informations que l'administration lorsqu'ils siègent.

Pour les autres structures (+10 000 habitants), ils devront attendre qu'un groupe de travail sur l'accueil pluriel se tienne localement.

Or, ce groupe est en cours au niveau national. Pour **FO**, il est invraisemblable que des groupes de travail se tiennent sur un thème identique, parallèlement sur les deux niveaux.

Nos élus nationaux sont tout à fait à même de représenter l'ensemble des agents des Finances Publiques en se faisant éventuellement épauler par des techniciens de terrain afin d'apporter les meilleurs éclairages à la direction générale.



Concernant les groupes de travail, nous aurions souhaité que les conclusions des groupes qui se sont tenus localement sur le thème de l'accueil fin 2014, nous soient communiquées. Cette transparence, gage d'un dialogue social de qualité, nous aurait permis de savoir quelles suggestions la direction locale avait validées et lesquelles avaient été écartées.

Nous déplorons que notre direction cultive le culte du secret, culte qui sévit également en matière de restructurations à venir dans notre département dans le cadre de la démarche stratégique à laquelle nous sommes profondément opposés : en effet à ce jour, seul l'horizon 2016 pour Nantes et Rezé nous a été dévoilé. Nous serions dans l'attente de l'accord PARENtal ...

Pour autant, nous avons jusqu'à ce jour, décidé de participer aux nombreux groupes de travail afin de notre côté, de maintenir au mieux en Loire-Atlantique, le dialogue social.

Nous sommes dans l'attente de la réponse de la direction générale, sur la situation locale pour laquelle les règles de gestion ne sont pas suffisamment détaillées. C'est d'ailleurs à déplorer. A notre sens, le cas de Nantes, avec la création d'un nouveau SIP en sud-Loire et le redécoupage géographique des 3 autres nouveaux SIP (émanant des 6 SIP actuels) aurait dû trouver une réponse au niveau national.

Nous espérons vivement que la direction générale ne va pas en profiter pour en tirer une jurisprudence.

Bien entendu, nous adapterons notre ligne de conduite en fonction de sa réponse. D'ailleurs êtes-vous en mesure de nous dire où en est ce dossier ?

Comme si les sujets de mécontentement n'étaient pas suffisants actuellement, cette même direction générale a fait le choix de supprimer la prime d'intéressement collectif à la performance.

La DGFIP a en effet, une approche sociale très particulière, voire très provocante, puisqu'elle va réutiliser les crédits budgétaires ainsi libérés à un élargissement du périmètre des réorganisations ouvrant droit à la prime de restructuration de service et va mettre en place un dispositif indemnitaire ciblé, permettant de valoriser les services ayant mis en œuvre des réformes.

Faire financer les réformes structurelles de la DGFIP par l'ensemble des agents des Finances Publiques, fallait quand même oser !!!!! A côté de ça, il y a ici ou là, des groupes qui réfléchissent à comment diminuer les risques psycho-sociaux ???? On marche sur la tête !



Ce concept qui satisfait à la logique de réduction de la dépense publique et devrait valoir à notre Directeur Général les félicitations du gouvernement !

Cela pourrait également lui valoir la grogne de ses personnels que nous invitons vivement à participer à la grève et aux manifestations du 9 avril 2015 pour exiger :

- **l'arrêt de cette politique d'austérité économiquement inefficace et suicidaire socialement,**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois**
- **l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice,**
- **un régime indemnitaire plus juste,**
- **l'arrêt du démantèlement de nos services,**
- **et des moyens à la hauteur des enjeux.**